

MBPE

MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT



20 21



RAPPORT ANNUEL





RAPPORT ANNUUEL

20
21



SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	7
PARTIE INTRODUCTIVE.....	8
MOT DU DIRECTEUR GENERAL	9
FOCUS SIGERHI	10
MISSIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS.....	14
ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS.....	15
CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS DE L'ANNÉE 2021	17
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021	18
I. ÉLÉMENTS DE GESTION.....	21
A. RESSOURCES HUMAINES	22
B. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....	22
C. RÉSULTATS DE GESTION PAR GRANDE MISSION.....	23
D. GESTION DU CADASTRE ET DU FONCIER.....	24
E. TÉLÉSERVICES FISCAUX.....	25
II. RÉFORMES ET ACTIVITÉS PRÉPONDERANTES DE L'ANNÉE.....	28
A. MESURES DE POLITIQUE FISCALE	29
B. MESURES D'ADMINISTRATION FISCALE	29
C. PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE	30
CONCLUSION	31
CAHIER STATISTIQUE.....	33

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SIGLES	DÉFINITIONS
AF	Annexe Fiscale
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
CA	Chiffre d'Affaire
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CGI	Code Général des Impôts
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CME	Centre des Moyennes Entreprises
CPFH	Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques
CSP	Contrôle Sur Pièce
CTF	Centre des Télé services fiscaux
DC	Droit Constaté
DCAD	Direction du Cadastre
DCQPCF	Direction de la Communication, de la Qualité et de la Promotion du Civisme Fiscal
DDCFET	Direction du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement du Timbre
DERAR	Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque
DGE	Direction des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DI	Direction de l'Informatique
DLCD	Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation
DME	Direction des Moyennes Entreprises
DMGE	Direction des Moyens Généraux et de l'Equipement
DOA	Direction des Opérations d'Assiette
DPESF	Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques Fiscales
DR	Direction Régionale
DRAN	Direction Régionale d'Abidjan Nord
DRAS	Direction Régionale d'Abidjan Sud
DRHF	Direction des ressources Humaines et de la Formation
DS	Droit Simple
DVFN	Direction des Vérifications Fiscales Nationales
FMI	Fonds Monétaire International
IF	Impôt Foncier

SIGLES	DÉFINITIONS
IGSF	Inspection Générale des Services Fiscaux
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
IS	Impôt Synthétique
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
LBTP	laboratoire du bâtiment et des Travaux Publics
LFE	Livre Foncier Electronique
MBPE	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
MCLU	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PND	Plan National de Développement
RGI	Recette Générale des Impôts
RNI	Régime Normal d'Imposition
RPI	Recette Principale des Impôts
RSI	Régime Simplifié d'Imposition
SAID	Service d'Assiette des Impôts du Divers
SIGICI	Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire
SMQ	Système de Management de la Qualité
TF	Taxe Forfaitaire
TFPCA	Taxe Forfaitaire de Petits Commerçants et Artisans
TSE	Taxe Spéciale d'Equipements
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

TABLEAU

NUMÉROS	INTITULÉS
Tableau	Evolution des taux de télédéclaration et de télépaiement des contribuables du réel 26

LISTE DES GRAPHIQUES

SIGLES	DÉFINITIONS	
Graphique 1	Répartition de contribuables par régime d'imposition	23
Graphique 2	Contribuables de l'impôt foncier en fin décembre 2021	24
Graphique 3	Evolution de la proportion des nouveaux adhérents	26
Graphique 4	Evolution des connexions au portail e-impôts	26
Graphique 5	Evolution de la proportion des recettes encaissées en ligne	27
Graphique 6	Evolution de la proportion des recettes encaissées en ligne par Direction	27



PARTIE INTRODUCTIVE



Mot du Directeur Général



M. SIÉ ABOU OUATTARA
Directeur Général des Impôts

Les grandes réformes engagées en matière de digitalisation des outils et méthodes de gestion, ont permis à l'Administration fiscale d'améliorer de façon significative la qualité des services rendus aux usagers-clients.

L'objectif principal de cette politique est de mettre en place une Administration résolument orientée vers les contribuables, performante et moderne.

Dans cette perspective, la Direction Générale des Impôts a décidé de s'appuyer sur les outils de technologie de l'information et de la communication.

Cette politique fondamentalement axée sur la dématérialisation se traduit par l'implémentation de modules, de plateformes, et de solutions informatiques. Il s'agit notamment des éléments suivants :

1- le portail « e-impôts » qui permet aux entreprises de déclarer et payer leurs impôts et taxes par voie électronique ;

2- le module « téléliasse » pour le dépôt en ligne des états financiers ;

3- l'application de remboursement des crédits de la taxe sur la valeur ajoutée qui permet aux contribuables de faire leur demande en ligne via le portail « e-impôts » et de suivre le traitement ;

4- la solution DGI-Mobile conçue pour acquitter les impôts et taxes au moyen du téléphone mobile ;

5- l'application mobile MDGI disponible et téléchargeable sur Google Play, qui permet d'améliorer la qualité de service en front office et aux usagers-clients d'interagir avec l'Administration fiscale à travers les paiements mobiles, la localisation des services et l'accès à l'information utile.

Toutes ces innovations technologiques permettent d'améliorer la qualité des prestations de l'Administration fiscale et de favoriser la transparence des procédures administratives mais aussi, d'offrir aux agents des impôts, des outils modernes de gestion pour un meilleur accomplissement des missions qui leur sont confiées.

Le déploiement quotidien de tous ces nouveaux outils numériques, témoigne d'une réelle volonté de simplifier les méthodes de gestion, afin d'améliorer la qualité des prestations aux usagers.

La bonne exécution de ces importants programmes de digitalisation et la mise en œuvre des autres chantiers à venir, contribueront à la réalisation du projet du gouvernement de faire de la Direction générale des Impôts, une administration résiliente et de proximité.

OUATTARA Sié Abou
Directeur Général des Impôts

Focus SIGERHI



Système Intégré de Gestion
des Ressources Humaines des Impôts

Un outil innovant au service du personnel
de l'administration fiscale ivoirienne !

SIGERHI : Un outil innovant au service du personnel de l'administration fiscale ivoirienne !

1. Contexte et objectifs

La nouvelle approche managériale impulsée par la Direction générale des Impôts (DGI) accorde une place importante à la digitalisation des processus :

« Des ressources humaines gagnantes, une gestion moderne, participative et valorisante pour une DGI plus performante, d'ici l'an 2025 ».

Cette vision se décline en plusieurs axes stratégiques, dont la modernisation des processus de gestion des ressources humaines (RH) ayant abouti à la mise en place d'une plateforme informatique dénommée Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines des Impôts (SIGERHI). Elle couvre l'ensemble des processus de gestion RH de l'administration fiscale ivoirienne.

Le SIGERHI induit également une plus grande célérité dans le traitement des dossiers et des demandes d'actes administratifs.

L'objectif principal du SIGERHI est de digitaliser les processus de gestion des ressources humaines. Cette digitalisation s'appuie sur une base de données unique et fiable du personnel constituée à la suite du processus d' enrôlement dans ledit système.

2. Processus d' enrôlement des agents dans le SIGERHI

L' enrôlement est une opération permanente qui permet à tout agent (ancien et nouveau) de la DGI de s'identifier dans le système. De façon pratique, l'agent introduit ses données personnelles et professionnelles en procédant de la manière suivante :



3. Modules actifs du Sigerhi et leurs fonctionnalités

MODULE ENRÔLEMENT**Tous les agents sont concernés**

Enrôlement du personnel dans le système

Permet à l'agent d'intégrer la base de données du personnel en renseignant :

- son métier
- son service
- sa localisation
- son poste de travail
- etc ...

MODULE ESPACE AGENT**Tous les agents sont concernés**

Espace de communication interactif

Permet à l'agent de :

- formuler, suivre les demandes d'actes et les obtenir sans se déplacer
- conserver, sécuriser et accéder à ses documents personnels ;
- communiquer avec la hiérarchie et l'ensemble du personnel de la DGI.

MODULE RESPONSABLE**Tous les Responsables sont concernés**

Espace dédié à la gestion du service

Permet au responsable :

- d'avoir une vue sur l'ensemble du personnel de son service
- de viser les demandes d'actes formulées par ses collaborateurs
- d'assurer le contrôle de son personnel
- de produire des statistiques fiables en un temps réel.

MODULE GRH**Tous les Gestionnaires RH sont concernés**

Espace de gestion du personnel de la DGI

Permet à la DRHF :

- d'avoir une vue générale sur l'ensemble du personnel de la DGI ;
- de traiter avec célérité les dossiers (disponibilité des actes en 48h) ;
- de doter les services en personnels aux profils adaptés aux besoins ;
- de détenir des données fiables relatives au personnel de la DGI.

MODULE STATISTIQUES**Tous les décideurs**

Outil d'aide à la décision

Permet au décideur de :

- détenir des statistiques fiables et actualisées de l'ensemble du personnel de la DGI
- disposer de la cartographie du personnel selon le ou les critère (s) de recherche (par service, métier, sous métier, emploi, grade....).

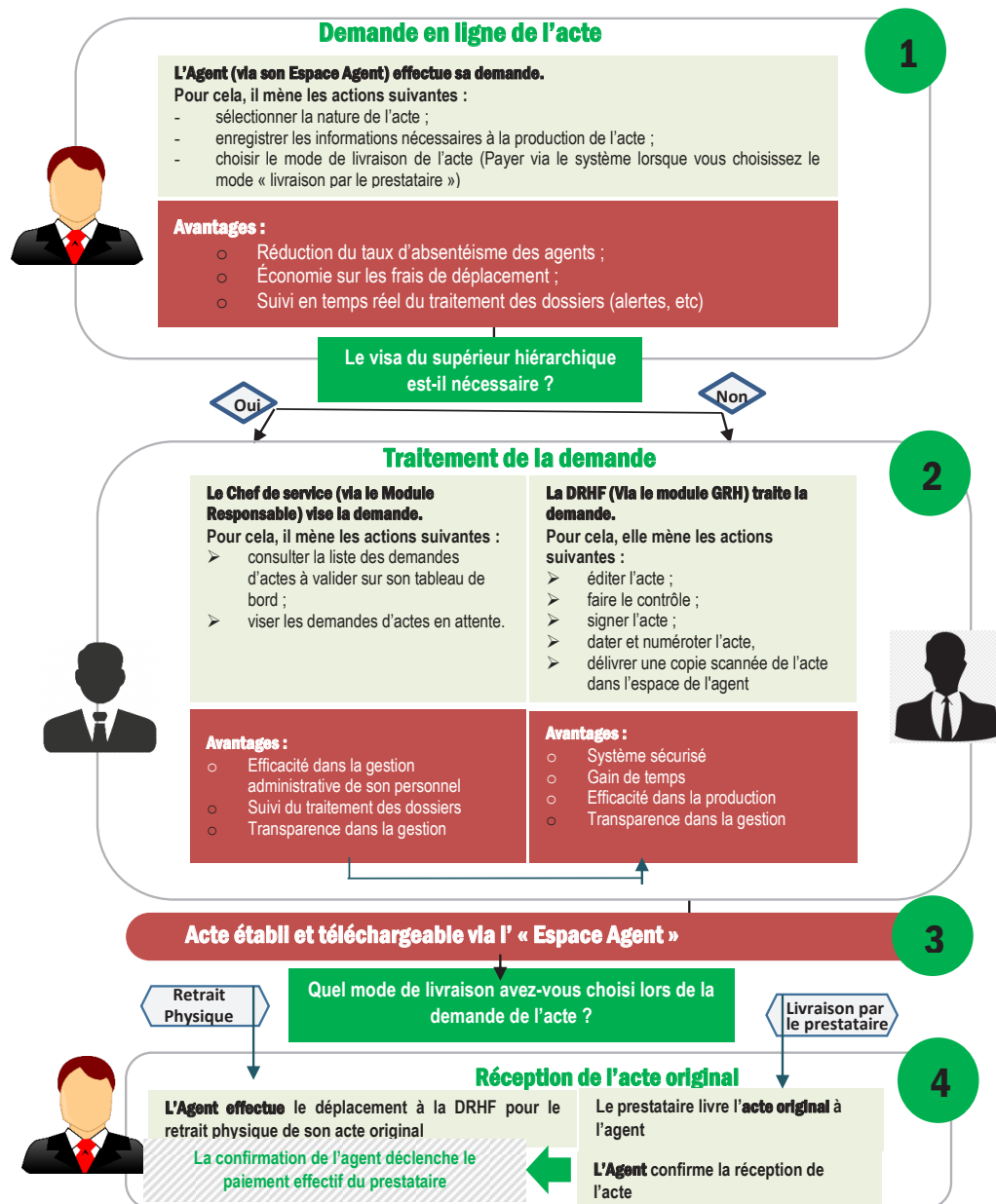
MODULE ADMINISTRATION**Administrateurs du projet**

Administration du système

Permet aux administrateurs de :

- gérer les droits et les habilitations des acteurs du système;
- assurer la mise à jour des fonctionnalités du système;
- etc.

4. Processus de gestion des actes



5. Quelques résultats obtenus

1238 connexions par jour.

971 responsables (chefs de service et GRH-Relais) connectés et formés à l'utilisation de l'outil.

99% des actes produits dans un délai de 48 heures.

5251 Espaces Agent créés.

100% des services utilisent le système.

Constitution d'un fichier unique et fiable du personnel

Missions

de la Direction Générale des Impôts

- Conformément au décret N° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la Direction générale des Impôts est chargée :
- d'élaborer et d'appliquer la législation et la réglementation fiscales et parafiscales;
- de préparer, de négocier et d'appliquer les conventions fiscales internationales;
- de mener les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales;
- d'effectuer le recouvrement des recettes fiscales et parafiscales autres que de porte;
- de gérer le contentieux fiscal;
- d'assurer la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales;
- d'assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques;
- d'assurer la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence;
- de mener les opérations d'enregistrement et de timbre;
- de promouvoir le civisme fiscal.

Organisation de la Direction Générale des Impôts

La Direction générale des Impôts est dirigée par un Directeur général nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il a rang de Directeur général d'Administration centrale.

Le Directeur général est assisté de deux Directeurs généraux adjoints nommés par décret pris en Conseil des Ministres. Ils ont rang de Directeur général adjoint d'Administration centrale.

Par ailleurs, la Direction générale des Impôts est organisée en une Inspection générale des Services Fiscaux, seize (16) directions centrales et plusieurs services extérieurs.

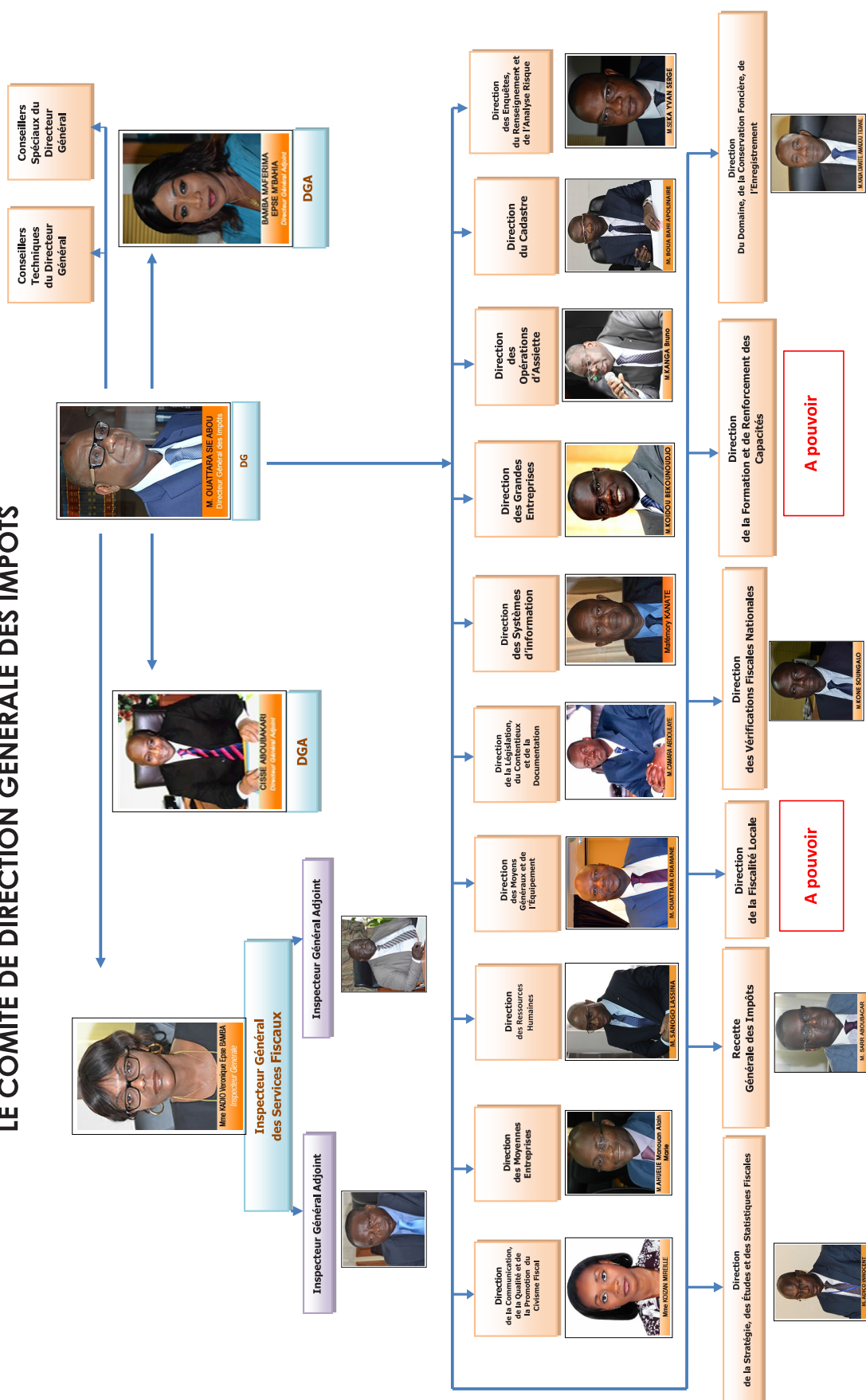
Ces directions centrales sont :

- la Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation ;
- la Direction des Ressources humaines ;
- la Direction des Moyens généraux et de l'Équipement ;
- la Direction de la Stratégie, des Études et des Statistiques fiscales ;
- la Direction des Systèmes d'Information ;
- la Direction des Grandes Entreprises ;
- la Direction des Moyennes Entreprises ;
- la Direction des Opérations d'Assiette ;
- la Direction des Vérifications Fiscales nationales ;
- la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque ;
- la Direction du Domaine, de la Conservation foncière, de l'Enregistrement et du Timbre ;
- la Direction du Cadastre ;
- la Direction de la Communication, de la Qualité et de la Promotion Civisme Fiscal ;
- la Recette Générale des Impôts ;
- la Direction de la Fiscalité Locale ;
- la Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités.

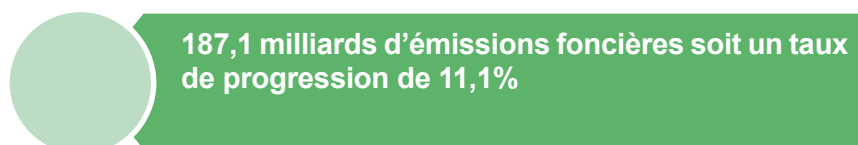
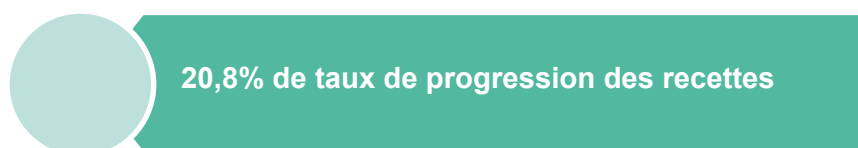
Il convient de préciser que la Direction de la Fiscalité Locale et celle de la formation et du Renforcement des Capacités sont deux nouvelles directions créées par le décret N° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Le Comité de Direction de la Direction Générale des Impôts

LE COMITE DE DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



Chiffres et Indicateurs Clés 2021



Evènements marquants de l'année 2021

SÉANCE DE TRAVAIL AVEC LES SERVICES DE CONTRÔLE



Dans le cadre de la préparation de la rencontre avec les organisations professionnelles du secteur privé, une séance de travail entre le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, M. Moussa SANOGO et l'ensemble des responsables en charge du contrôle fiscal s'est tenue, le mercredi 08 décembre 2021 au 20ème étage de l'immeuble SCIAM.

CÉRÉMONIE DE REMISE D'UN SMART BORD PAR LA SOCIÉTÉ HUAWEI À LA DGI



Le Directeur général des Impôts, M. OUATTARA Sié Abou a réceptionné, lors d'une cérémonie, un don d'un HUAWEI IdealHub 65 qui est un tableau intelligent interactif (SMART BORD) doté de plusieurs fonctionnalités de communication de la société HUAWEI, le jeudi 16 décembre 2021 à la salle de conférence du 10ème étage de la Tour E.

RENCONTRE DGI / FONDATION MAARIF DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE



Le Directeur général des Impôts, M. OUATTARA Sié Abou a reçu en audience une délégation de la fondation MAARIF qui est une institution de la République de Turquie, qui a pour objectif de mener des activités d'éducation formelle et continue dans plusieurs pays, représentée par M. Oguzhan Ugurlu, le jeudi 30 décembre 2021 au cabinet du Directeur général.

SÉANCE DE TRAVAIL SUR L'OUTIL D'ÉVALUATION TADAT



Une séance de travail tenue le jeudi 02 décembre 2021 à la salle de conférence du 10ème étage de la Tour E, relative à l'évaluation de la performance de l'Administration fiscale, à travers l'outil TADAT, conduite par le FMI, la Banque Mondiale et l'ATAF. Cette rencontre a été présidée par M. BROU BROU Philbert, Conseiller technique du Directeur général des Impôts.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

RENCONTRE DGI / CABINET DELOITTE



Le Directeur général des Impôts, M. OUATTARA Sié Abou a présidé la séance de travail sur les modalités d'un partenariat entre la Direction générale des Impôts (DGI) et le Cabinet Deloitte, le lundi 27 décembre 2021 à la salle de conférence du 10^e étage de la Tour E

SÉMINAIRE BILAN 2020, PERSPECTIVES 2021



Le mardi 09 février 2021, sous la présidence de Monsieur Moussa SANOGO, Ministre du Budget et du portefeuille de l'Etat, s'est tenu le séminaire Bilan 2020 de la DGI et perspectives 2021, à Heden Golf Hôtel-Abidjan.



PREMIÈRE PARTIE : ÉLÉMENTS DE GESTION



A. RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'année 2021, plusieurs actions de professionnalisation et d'amélioration des performances des ressources humaines ont été mises en œuvre.

1. Gestion des effectifs

Au terme de l'année 2021, la DGI compte un effectif de 5 491 contre 5 517 à fin décembre 2020. Soit une baisse de 26 agents en raison des mouvements de sortie qui sont plus importants que les entrées.

2. Promotion de l'Éthique à la DGI

Une évaluation en cours pour mesurer le niveau d'appropriation des principes et valeurs éthiques contenus dans Notre charte d'éthique.

3. Gestion administrative et du contentieux

Quarante-un (41) dossiers ont été traités dont onze (11) disciplinaires. Aussi, la gestion des prestations de serment et des cartes de commission ont-elles constitué un chantier administratif de la DGI.

4. Evaluation de la performance du personnel

Dans le souci d'améliorer les rendements, un projet de référentiel de l'évaluation de la performance du Personnel est en cours d'élaboration.

5. Formation et renforcement des capacités

La politique interne de formation a pour finalité, en formation initiale, de faciliter l'intégration des agents affectés à la DGI et, en formation continue, de consolider les acquis.

L'élaboration et la mise en œuvre de cette politique ont permis d'obtenir globalement différents résultats suivant les axes ci-dessous :

Formations	Résultats
Formation initiale	- élaborer ou actualiser les profils et programmes des formations - établir les programmes des enseignements
Formation continue	- élaborer les plans de formation ; - évaluer les effets des actions de formations
Renforcement des capacités	- élaborer ou d'actualiser le dispositif de renforcement des capacités des secrétaires ; - effectuer les missions d'audit et d'encadrement des secrétaires

6. Renforcement de l'action sociale

Les actions de professionnalisation ont aussi concerné l'aspect social, à travers le traitement de contentieux, de dossiers portant sur des demandes de remboursement, ainsi que la gestion des événements sociaux (naissances, décès, mariages, etc.)

B. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Dans le souci d'améliorer la satisfaction de ses usagers, la DGI a entrepris plusieurs actions dans le sens du renforcement de la communication, de la sensibilisation et de l'information en direction des contribuables et de tous les partenaires.

1. Renforcement de la communication

Production des publications internes	édition et diffusion de 241 revues de presse, 46 bulletins flash-hebdo et 4 INFODGI
Publication sur le site intranet	81 décisions, 370 notes de service, 72 notes d'information, 55 communiqués, 80 convocations, 295 nécrologies.
Couverture médiatique	séminaires-bilans, l'Annexe fiscale 2021, la conférence du Directeur général sur les nouveaux documents sécurisés

2. Promotion du civisme fiscal

Cette activité a été principalement marquée par la diffusion de dépliants, de communiqués et d'émissions télévisées ou radiodiffusées, la conduite de campagnes d'échanges ou de rencontres d'échanges en milieu scolaire et avec les couches socio-professionnelles (étudiants, coopératives agricoles, PME/PMI etc...).

3. Renforcement de la coopération internationale

Dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, la DGI a effectué au cours de l'année 2021, onze (11) missions à l'étranger et a accueilli quatre (4) délégations étrangères (délégation de la fondation MAARIF, délégation de la DGI du Burkina Faso...).

4. L'amélioration de la qualité des services

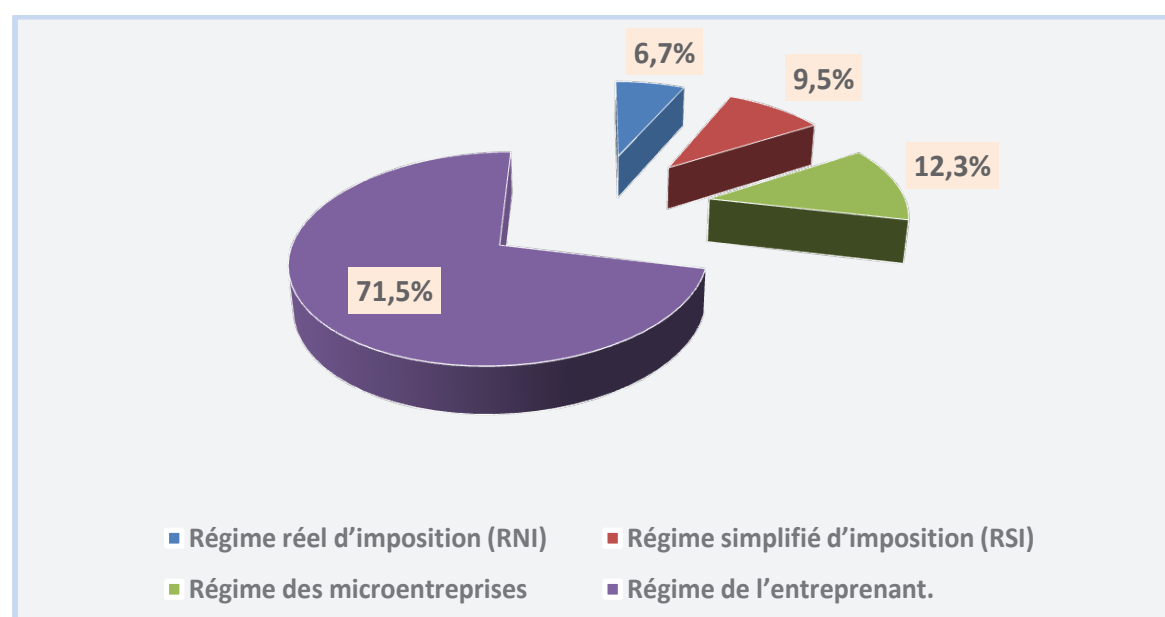
Dans le cadre des activités du Système de Management de la Qualité (SMQ) pour la certification de la Direction des grandes Entreprises (DGE), la DGI a finalisé l'application « e-suggestions » afin de simplifier le recueil des avis et suggestions des usagers/clients.

C. RESULTATS DE GESTION PAR GRANDE MISSION

1. Mission d'assiette fiscale

A fin décembre 2021, la répartition des 147 225 contribuables aux impôts divers, peut se présenter à travers le graphique ci-après :

Graphique 1 : répartition de contribuables par régime d'imposition



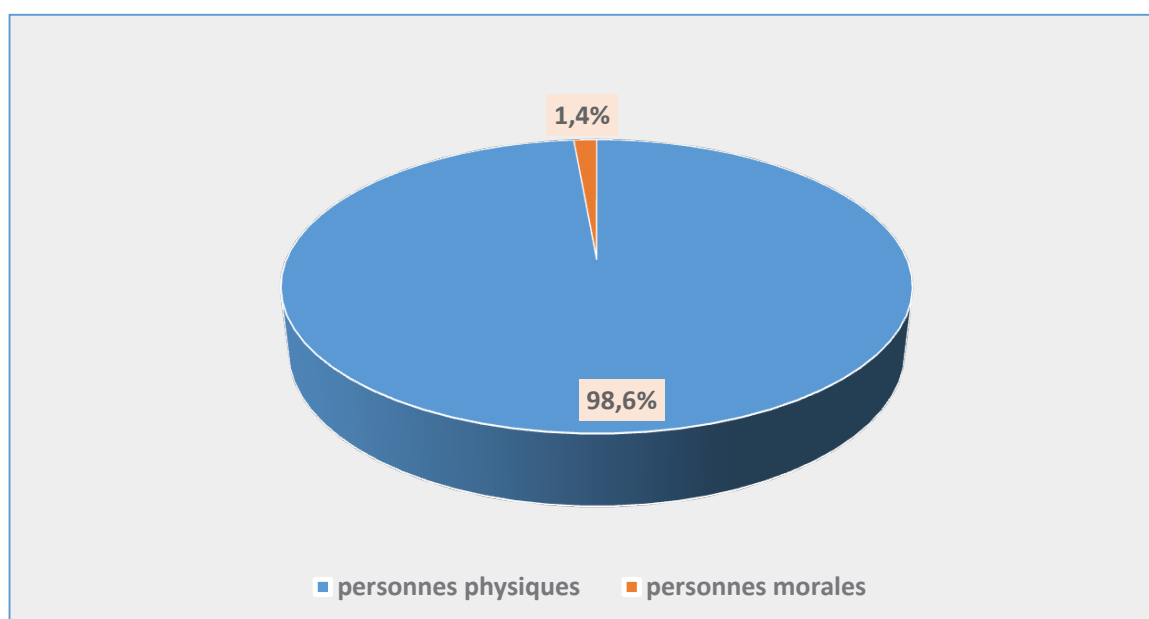
Les statistiques sur l'impôt foncier

A fin décembre 2021, le nombre de contribuables de l'impôt foncier se situe à **458 484** contre **439 492** en 2020, augmentant le fichier de **18 492** contribuables ; soit une progression de **4,2%**.

Au niveau des émissions, avec **78,9%** de propriétés bâties et **21,1%** de propriétés non bâties, (émissions normales et droits constatés), elles atteignent **187,1** milliards en 2021 contre **168,4** milliards à fin décembre 2020.

Répartition des contribuables de l'impôt foncier.

Graphique 2 : Contribuables de l'impôt foncier en fin décembre 2021



2. Mission de recouvrement de l'impôt

A fin décembre 2021, les réalisations de la DGI se chiffrent à **2 849,3** milliards sur un objectif de **2 701,2** milliards. Il se dégage un écart positif de **148,2** milliards avec un taux de réalisation de **105,5%**.

En comparaison avec les résultats de 2020, la DGI enregistre une hausse de 490,5 milliards, soit un taux de croissance de **20,8%**.

3. Mission de contrôle fiscal

En 2021, **5 092** dossiers ont été engagés sur les **5 473** dossiers programmés par les services compétents de la DGI, soit un taux moyen d'engagement de **93%**. Les droits définitivement notifiés s'élèvent à **202,4** milliards en 2021 dont **148,8** milliards de droits liquidés.

La DGI a recouvré **97,1** milliards de recettes issues de contrôle fiscal, contre **120,5** milliards prévues initialement, soit un taux de réalisation de **80,6%**.

D. GESTION DU CADASTRE ET DU FONCIER

La DGI, à travers sa Direction du cadastre a effectué un certain nombre de travaux techniques dans le cadre de l'aménagement du territoire ivoirien et des travaux d'évaluation immobilière et d'information cadastrale.

1. Travaux techniques

Au titre de sa mission technique, la DGI a enregistré un taux de cadastrage de 43 % avec une maintenance de la cartographie assurée, et par conséquent une mise à jour régulière de la cartographie cadastrale. Quant à la mission foncière et juridique, des procès-verbaux de bornage contradictoire sont établis et adressés aux Conservateurs. Des dossiers non conformes sont rejetés.

2. Gestion des infrastructures cadastrales

Au titre de l'année 2021, le taux de parcelles imposées est de 46,2 % reparti comme suit : 86,5 % à Abidjan et 13,5% à l'Intérieur du pays.

Le taux de recouvrement est de 100,5 % des émissions.

3. Création de titres fonciers

3 064 dossiers de création de titres fonciers ont été reçus et transmis aux CPFH de Cocardy (483 dossiers) et de Marcory (2 581 dossiers).

Au 31 décembre 2021, les titres fonciers traités sont au nombre 258.

E. TELESERVICES FISCAUX

Les télé services ont encore enregistré deux nouveaux produits à leur actif cette année. Il s'agit des fonctionnalités de demande d'actes en ligne et de la mise en production du modèle spécifique d'état financier des sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI).

En outre, des performances ont été enregistrées au niveau des adhésions, des télé déclarations ainsi que sur le segment de l'utilisation des moyens de paiements électroniques en 2021.

En effet, plus de 37 000 nouvelles adhésions ont été recensées au cours de l'année 2021, soit près de **49%** du stock global des adhésions enregistrées depuis l'ouverture du portail en 2017. Ainsi, le taux d'adhésion des contribuables assujettis à un régime du réel s'est affiché à **57,9%** et celui du fichier global à **10,1%** en 2021.

Quant aux paiements électroniques, une hausse de 16,2 points de pourcentage par rapport à 2020 et représentent une proportion de plus de 76% de l'ensemble des recettes recouvrées par la DGI en 2021. Cependant, les paiements par mobile demeurent marginaux, et même en recul de 11 points de pourcentage par rapport à 2020. Cette difficulté est notamment liée au coût des transactions jugées excessives par les usagers.

1- Adhésions à la plateforme e-impôts

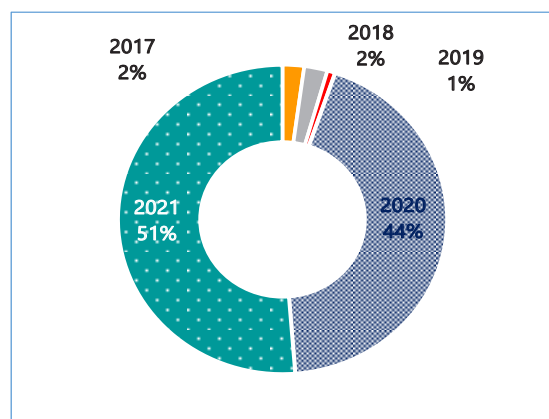
Avec comme cibles les contribuables de la DGE et DME, un taux d'adhésion qui culminait à **93,3%** en 2019, progresse et se stabilise autour de **96%** en 2020 et 2021 pour ces deux directions centrales.

Le taux d'adhésion du fichier des contribuables du régime du réel (estimé à 26 650 assujettis) est passé de **39,9%** en 2020 à **57,9%** en 2021, soit une amélioration de **18** points de pourcentage.

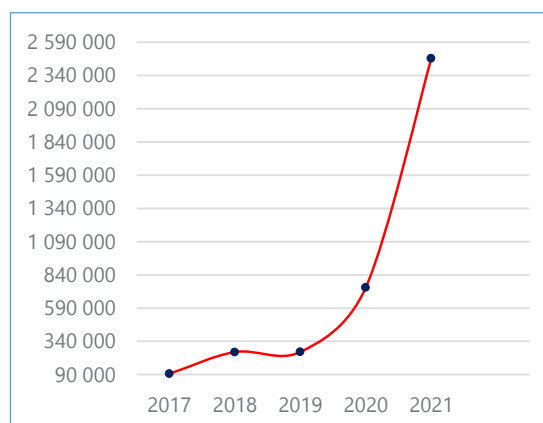
Sur un fichier total de la DGI estimé à **622 378** contribuables, le taux d'adhésion global est mesuré à **10,1%** cette année.

Ce résultat global positif est tiré par les bonnes performances des Directions régionales grâce auxquelles **95%** des nouveaux adhérents ont été enregistrés sur les deux dernières années comme l'indique le graphique 2 ci-dessous.

Graphique 3 : Evolution de la proportion des nouveaux adhérents



Graphique 4 : Evolution des connexions au portail e-impôts



2. Télé déclarations et télépaiements

Ces dernières années, le recouvrement de l'impôt s'opère davantage dans un environnement digital. L'Administration fiscale s'oriente de plus en plus vers le recouvrement par voie électronique. Cependant, les voies traditionnelles (manuelles) sont encore utilisées.

• Recouvrements par voie électronique

L'interface e-impôts enregistre à fin novembre 2021, des taux d'adhésion qui s'établissent à **94,2%** pour la DGE, **96,4%** pour la DME, **39,2%** pour les DR d'Abidjan et **37,8%** pour l'intérieur du pays.

Tous ces efforts ont permis de sécuriser plus de **80%** des recettes de la DGI qui ont transité par SIGICI.

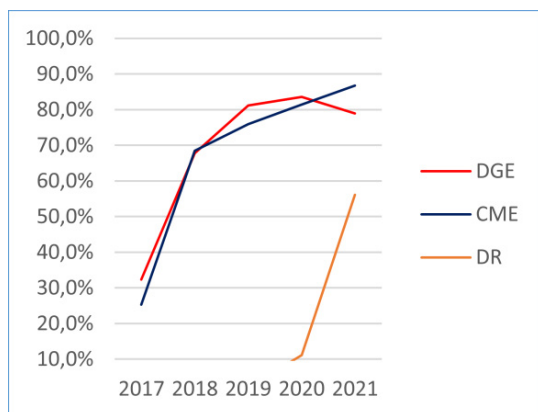
De même, les taux de télé déclaration et de télépaiement enregistrés au niveau des contribuables assujettis à un régime du réel se sont consolidés respectivement de plus de **62** et de **47** points de pourcentage en 2021 en comparaison avec leur niveau de 2020 comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Evolution des taux de télé déclaration et de télépaiement des contribuables du réel

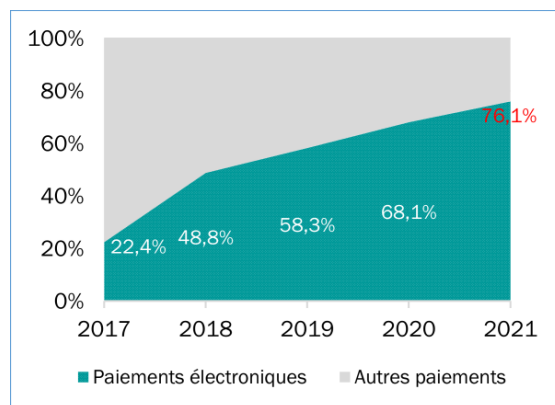
	Taux de télédéclarations			Taux de télépaiements		
	2021	2020	Ecart	2021	2020	Ecart
DGI	82,7	20,5	62,2	63,5	16,3	47,2
DGE	87,8	86,2	1,7	71,8	72,5	-0,7
DME	92,0	88,5	3,5	77,4	58,0	19,4
DIRECTION REGIONALES	77,9	6,5	71,4	57,1	5,9	51,2
DR Abidjan	75,4	5,9	69,5	51,1	4,5	46,6
DR Intérieur	81,7	8,0	73,6	65,5	10,8	54,7

Source : DGI/ Centre des Télé services Fiscaux

Graphique 5 : Evolution de la proportion des recettes encaissées en ligne



Graphique 6 : Evolution de la proportion des recettes encaissées en ligne par Direction

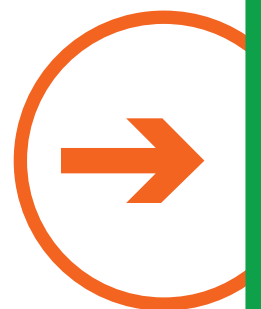


- **Recouvrements par voie physique ou manuelle.**

Le recouvrement manuel des recettes fiscales tend à disparaître dans les services centraux. Au niveau des grands contribuables (DME et DGE), seulement 4% et 6% des contribuables continuent de payer par voie physique. La DGI affiche un écart positif de 2,9 milliards au titre des pénalités à fin décembre 2021 contre de 698 millions en 2020, essentiellement dû aux services d'Abidjan et plus spécifiquement la DGE. Ainsi, les réalisations en termes de pénalités ont été quadruplé de 2020 à 2021.



DEUXIÈME PARTIE : RÉFORMES ET ACTIVITÉS PRÉPONDÉRANTES DE L'ANNÉE



L'année 2021 a été marquée par la poursuite des réformes (politique fiscale, administration fiscale et fonctions supports) engagées depuis les années antérieures.

A. MESURES DE POLITIQUE FISCALE

L'annexe fiscale 2021 a été élaborée autour des deux axes stratégiques suivants :

- le renforcement de la mobilisation des ressources fiscales ;
- le soutien à l'économie nationale.

1. Mesures de renforcement de la mobilisation des recettes fiscales

Une douzaine de mesures ont été prises pour renforcer la mobilisation des recettes fiscales au titre de l'exercice 2021.

A l'exception de la mesure relative à l'institution de droits d'accises sur certains produits cosmétiques où les recettes attendues ont été estimées à 10 milliards concernant la DGI et la Direction des Douanes, les autres mesures de renforcement de la mobilisation des recettes fiscales prévues dans l'annexe fiscale 2021 ont fait l'objet d'une estimation de 47,8 milliards de gain de recettes fiscales.

2. Mesures de soutien à l'économie

Bien qu'elles représentent des coûts importants pour l'Etat ivoirien, les mesures de soutien ont favorisé la mobilisation des recettes fiscales en contribuant à booster l'économie dans l'ensemble.

3. Autres mesures : mesures techniques et de rationalisation du dispositif

les mesures de rationalisation ont de même favorisé l'atteinte des objectifs de recettes au titre de l'année 2021.

Le dispositif légal a prévu des modalités spécifiques d'imposition des PME à travers l'institution de quatre régimes d'imposition suivant le critère du chiffre d'affaires. Cette réforme de la fiscalité des PME s'impose comme une nécessité en vue d'adapter le système actuel aux exigences de simplification, de modernité et d'optimalité.

4. Plan de rationalisation des exonérations concernant divers impôts et taxes

La mise en œuvre du plan de rationalisation se poursuit. Les mesures prévues ont été intégrées dans l'annexe fiscale 2022, conformément à ce plan.

B. MESURES D'ADMINISTRATION FISCALE

1. Poursuite de la digitalisation des processus et procédures

Dans le cadre de la politique de modernisation de ses services et de ses moyens de gestion, la Direction générale des Impôts (DGI) a initié un vaste programme de digitalisation de ses processus et métiers depuis l'année 2017.

A cet effet, les nouveaux services digitaux mis en ligne sont : la gestion du contentieux, les dégrèvements, le remboursement en ligne des crédits de TVA, etc.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement du contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude, il est prévu le projet d'interfaçage du système informatique de la DGI avec celui des Administrations, Institutions publiques et privées.

2. Mise en place de SIGHERI

Pour la gestion des ressources humaines, la DGI a développé et mis en exploitation une application dénommée Système de Gestion Intégré de Gestion des Ressources Humaines des Impôts (SIGERHI). (voir focus à la page 9 de ce rapport)

3. Mise en place des projets d'informatique décisionnelle et de Gestion électronique des Documents (GED)

La DGI a décidé de passer à une solution d'informatique décisionnelle ou business intelligence (BI) pour la présentation des tableaux de bords et orienter les décisions de management. A fin 2021, tous les modules du projet de GED ont été déployés et la plateforme est en cours d'exploitation à la DGE et à la DDCFET. Elle sera étendue progressivement à tous les autres services.

4. Mise en œuvre du Schéma directeur du Système d'Information (SDSI)

En vue de se doter d'une stratégie cohérente d'évolution de son système d'information, la Direction générale des Impôts (DGI) a élaboré, le 1er mars 2019, un schéma directeur décliné sur la période 2019-2021.

C. PROJET D'ELARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE

La DGI a initié au titre de l'exercice 2021 un projet d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie d'élargissement de l'assiette fiscale dont l'exécution est confiée au BNETD.

A ce jour, les opérations de croisement de bases de données et collecte des données terrain sur toute l'étendue du district d'Abidjan ont enregistré 46 698 nouvelles entreprises avec une recette prévisionnelle minimale estimée à 70,6 milliards de FCFA.

CONCLUSION



En 2021, la Direction générale des Impôts a poursuivi la mise en œuvre des solutions numériques dans le cadre de sa modernisation. La mise en place du système intégré de gestion des ressources humaines (SIGERHI) constitue l'innovation majeure qui permettra une gestion plus efficiente des ressources humaines. Elle a également mis en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales en vue du renforcement de la mobilisation des ressources budgétaires.

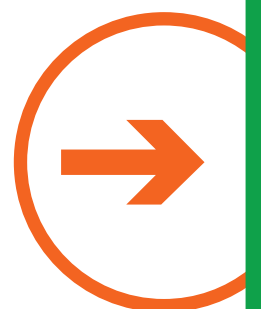
Les effets combinés de toutes ces mesures ont permis à la DGI de mobiliser **2 849,3 milliards** de recettes fiscales, soit un écart positif de 118,7 milliards par rapport à l'objectif annuel fixé à **2 701, 2 milliards**. Comparées aux réalisations de 2020, les recettes fiscales de 2021 sont en progression de **20,8%**.

Ces résultats sont globalement satisfaisants. Cependant, de nombreux défis restent à relever.

En effet, l'environnement économique mondial tourné vers les nouvelles technologies de l'information et de la communication impose une adaptation permanente de nos méthodes et outils de travail aux nouvelles réalités. C'est pourquoi, la nouvelle dynamique impulsée par la mise en place de solutions numériques et de processus de dématérialisation de gestion des impôts et taxes devrait se renforcer avec la mise en œuvre effective du schéma directeur du système d'information et la poursuite de réformes fiscales idoines.



CAHIER STATISTIQUE



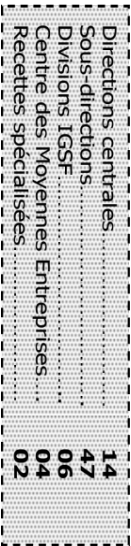
ANNEXE 1 : COMPARAISON DES RECETTES BRUTES AUX PREVISIONS PAR NATURE D'IMPOTS

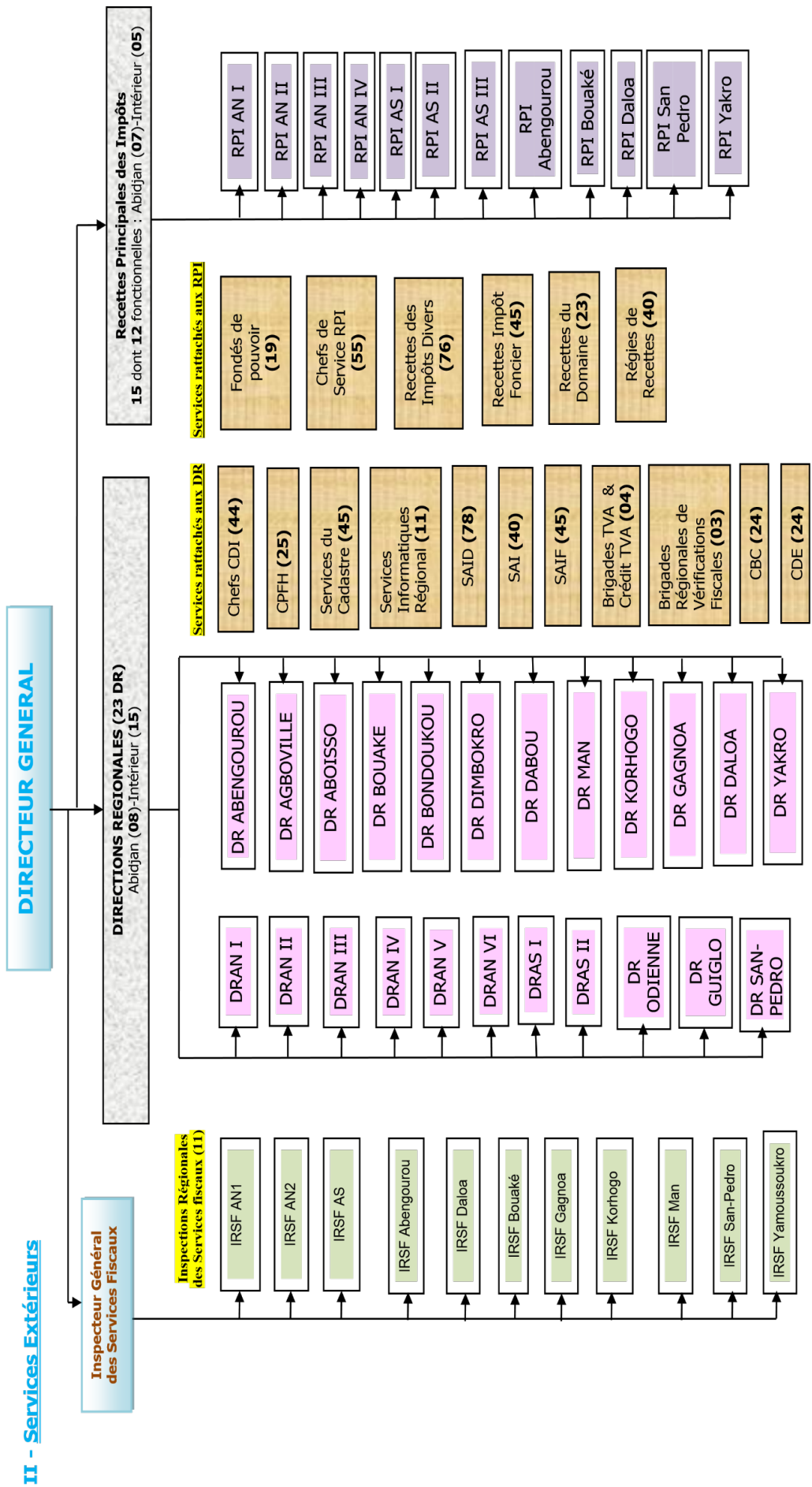
	Année 2021			
	prév.	réal.	écart	taux de réal
Impôt Bic réel	357 095	415 708	58 613	116,4%
Impôt Bic rsi	1 645	144	-1 500	8,8%
Impôt Bnc	3 795	4 811	1 016	126,8%
Retenues bic-bnc	52 638	84 822	32 184	161,1%
Impôt Bic pétrole-gaz	63 578	75 334	11 756	118,5%
Dont pétrole	19 052	21 805	2 753	114,4%
gaz imputé	44 526	53 529	9 003	120,2%
total impôts bic	478 751	580 819	102 068	121,3%
Imp. sur rev. et sal.	451 329	454 372	3 043	100,7%
Ils solde	112 610	110 513	-2 097	98,1%
tot. ils	563 938	564 884	946	100,2%
Patentes commerce	82 279	87 413	5 134	106,2%
Patentes transport	11 355	12 059	704	106,2%
total patentes	93 635	99 473	5 838	106,2%
Igr	0	2	2	
Prélèv. AIRSI	17 679	16 588	-1 091	93,8%
Impôt synthétique	0	2 697	2 697	
TEE	11 035	10 437	-599	94,6%
TME	6 471	6 966	495	107,7%
CRN	0	9	9	
Ivm	90 734	96 243	5 509	106,1%
Irc	30 408	33 963	3 555	111,7%
Impôt foncier	131 821	132 394	573	100,4%
Droits d'enregistrement	30 274	39 814	9 540	131,5%
Droit d'enreg./café-cacao	69 614	74 810	5 196	107,5%
Droits d'enreg. sur Anacarde	7 161	12 739	5 578	177,9%
Droits d'enregistr sur Coton, Cola et Karité	4 859	5 642	783	116,1%
Droits de Timbres	25 015	28 365	3 350	113,4%
Produits des vignettes	21 563	21 331	-232	98,9%
Autres impôts directs	446 634	482 001	35 367	107,9%
total impôts directs	1 582 957	1 727 177	144 220	109,1%
Tva	629 042	615 258	-13 784	97,8%
TOB (ex Tps)	83 658	87 867	4 209	105,0%
Taxes/tabac	35 388	35 656	268	100,8%
Taxes/boisson	41 496	38 480	-3 016	92,7%
Taxes d'assurances	27 649	23 416	-4 233	84,7%
Taxes domaniales	29 201	31 534	2 333	108,0%
Bonus de signature pétrolière	0	1 949	1 949	
Taxe ad valorem	31 459	35 229	3 769	112,0%
Revenus du domaine	4 630	6 280	1 650	135,6%
Taxe exploitation Pétrolière	27 434	32 286	4 853	117,7%
Dont pétrole	8 087	9 345	1 258	115,6%
gaz impute	19 346	22 941	3 595	118,6%
Taxes / Carburant	310	7	-303	2,1%
Taxes d'abatage	1 388	1 541	153	111,0%
TST	57 933	60 918	2 985	105,2%
Taxe spéc/communicat° téléphoniq	30 755	28 698	-2 058	93,3%
TSC	0	241	241	
TDT	1 224	1 569	346	128,2%
Taxe sur prod de parfum et cosmetiq	1 278	1 435	157	112,3%
Taxe sur les vidéos à la demande	0	2	2	
TSSMP	0	173	173	
total impôts indirects	1 002 844	1 002 539	-306	100,0%
total impôts directs et indirects	2 585 802	2 729 716	143 914	105,6%

	prév.	réal.	écart	taux de réal
FDFP	26 521	26 755	233	100,9%
Taxe de publicité	1 997	1 294	-702	64,8%
Prélèv. / jeux casino	0	2 460	2 460	
FIRCA	13 380	14 229	849	106,3%
TETTA	1 116	1 681	566	150,7%
TDTZR	20 751	22 870	2 119	110,2%
TPC	2 285	2 431	146	106,4%
TSTDS	4 513	4 559	46	101,0%
Taxes de transport urbain (TTU)	0	0	0	
Redevance RTI	13 301	11 411	-1 890	85,8%
Taxe pour la lutte contre le SIDA	1 815	1 824	8	100,5%
TSPDF	0	700	700	
Taxe Portuaire et aéroportuaire	0	453	453	
Taxe pr l'enlèvement des ordures	8 320	7 254	-1 065	87,2%
Recettes de péage	21 364	21 680	316	101,5%
Taxe Salub et de Protect de l'Environnement(TSPE)	0	3	3	
Autres taxes	115 362	119 603	4 242	103,7%
Total général	2 701 163	2 849 319	148 156	105,5%
Revenus du pétrole	27 139	31 150	4 011	114,8%
Revenus du gaz	63 872	76 470	12 598	120%
s/total pétrole-gaz	91 011	107 620	16 609	118%
total hors pétrole-gaz	2 610 152	2 741 699	131 547	105,0%

Source : DGI en chiffre 2021

I - Services Centraux







DIRECTION DE LA STRATÉGIE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES FISCALES (DSESF)
BP V 103 Abidjan / RCI - Tour E - Cité Administrative - 12^{ème} Étage